



Prévenir le Risque Routier au Travail module PRATIQUE
Obligations et Rôle de l'Employeur
Module pratique conforme au Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne (REMC)

Pré requis : Être titulaire du permis de conduire de la catégorie B, ou autres permis en cours de validité.

Type d'action : Acquisition, entretien et perfectionnement des connaissances, prévues par « l'article L. 6313-1 du Code du travail ».

Public concerné : Tous les salariés utilisant un véhicule dans le cadre professionnel ou effectuant des trajets domicile-travail.

Durée : 7 heures soit une journée.

Effectif : De 4 jusqu'à 12 stagiaires par groupe

Modalité : Présentiel

Lieu : sur site

Personne à contacter : Mme OXYBEL portable : 0690 531832

Taux de réussite : 100% **Taux de satisfaction :** 87%

Encadrement pédagogique :

- Formateurs expérimentés
- Titre Professionnel Enseignement de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière (ECSR)
- Formation d'Acteurs Prévention Secours dans le secteur transport routier certifié par l'INRS

Méthodes mobilisées,

Modalité de déroulement

Apports de connaissances (Powerpoint, quiz, autoévaluation), travaux de sous-groupes, exercices pratiques, mises en situation pratiques et audit de conduite.

Moyens pédagogiques :

Salle équipée de vidéoprojecteur, Paper board, véhicule autoécole, dossier d'accueil et remise de documents sous format papier ou numérique.

Modalités administratives : un certificat de réalisation vous sera délivré à l'issue de la formation.

Modalités d'évaluation : test de positionnement, mise en situation, cas pratiques, ateliers, questionnaire d'acquis des connaissances et bilan à chaud et à froid de fin de formation.

Délais et modalités d'accès à la formation : 15 jours

Inter-entreprise : entrée sur inscription selon le calendrier prévisionnel semestriel

Intra-entreprise : selon vos disponibilités et celles des formateurs

Intervenants : Experts en éducation et sécurité routière

Tarif :

Inter entreprise : 390 € par stagiaire

Intra entreprise : sur devis



Accessibilité

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation d'handicap, nous contacter pour les moyens mis en place.

Objectif : Mettre à niveau les compétences de conduite

Programme : Revenir sur les organes de sécurité active et passive, (ceinture, airbag, appui-tête, niveaux, pneumatiques).

Audit de conduite

Débriefing des audits en salle

Le choix du véhicule et ses équipements :

Choix du véhicule en fonction de la mission

Les moyens de prévention : Retour sur les organes de sécurité active et passive, (ceinture, airbag, appui-tête, niveaux).

Les nouvelles technologies : Utiliser à bon escient les aides à la conduite, (régulateur, limiteur de vitesse, etc.....).

Les pneumatiques : Caractéristiques et contraintes

Le fonctionnement d'un véhicule et ses limites : Les lois physiques

Connaitre la personne ressource en charge de la gestion du parc, vérifier le livret de bord.

Signaler tout défaut de dysfonctionnement.

En cas de véhicule partagé, il est recommandé de formaliser la réalisation de contrôle du bon état des véhicules dans un règlement d'utilisation des véhicules.

Conséquences d'un véhicule mal entretenu.

Prise en main du véhicule

Effectuer les contrôles préalables à la mission et à la décision d'utilisation du véhicule et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées (carnet de suivi pour les véhicules partagés.)

Utiliser à bon escient les aides à la conduite, (régulateur, limiteur de vitesse...).

Maîtriser les situations en circulation

Les facteurs d'influence extérieurs, les facteurs d'influence liés à l'activité, maîtriser le contexte personnel

Audit de conduite sur le véhicule du centre de formation

-Cette partie se déroulera sur un itinéraire déterminé par le formateur afin d'observer les comportements et attitudes à l'égard du code de la route et de la gestion des situations de conduite pouvant générer un risque d'accident et ainsi apporter aux chauffeurs, usagers fréquents de l'espace routier des conseils pratiques leur permettant de mieux envisager le partage de la route

L'audit de conduite se compose de trois étapes

La première est une conduite libre du candidat sur divers parcours (agglomération, hors agglomération et sur parking) .

L'expert observe la conduite puis complète sa grille d'audit selon les items évalués.

La deuxième étape prendra la forme d'un bilan détaillé de la conduite avec le conducteur pour relever les points forts de la conduite et les axes d'améliorations.

Enfin, une régulation est réalisée par l'expert qui prodiguera tous les conseils nécessaires afin d'améliorer la conduite, les apports sont réalisés en dynamique sous forme de coaching.

1 copie de la grille d'audit sera remise à chaque stagiaire

Evaluation et validation :

Un contrôle continu pendant la formation sous forme de synthèse permet d'évaluer les acquis de la formation.

La remise d'une attestation de fin de formation à chaque stagiaire

Un rapport ainsi que la synthèse d'audit seront adressés à l'entreprise

Evaluation de stage

Un questionnaire à chaud à la fin de la session.